

COMMUNE DE VILLY- BOCAGE
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 JANVIER 2021
N° 2021-01

L'an deux mille vingt et un, le lundi 11 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Eric BAYEUX, Maire.

Présents : M. Eric BAYEUX, M. Jean-Luc ROUSSEL, Mme Sylvie LUBIN MACQUAIRE, Mme Catherine MARIE, M. Arnaud MARIE, M. Anthony PELLERIN, Mme Sandrine BERNIER, Mme Thérèse ZEKAR, M. Christophe LEBON, M. Omar TOUZANI, M. Michel ECOBICHON, M. Alexandre LEBASTARD, Mme Marie GAZEL, Mme Noëlle GROULT.

Absents excusés et représentés :

Mme Karine LE SOMPTIER représentée par M. Alexandre LEBASTARD.

Absents excusés : aucun

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal, peut délibérer.

Désignation du secrétaire de séance :

Mme Sandrine BERNIER est élue secrétaire de séance.

Le président ouvre la séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 14 décembre 2020,
2. Création d'une ligne de trésorerie pour compenser l'arrivée retardée de subventions et choix de l'établissement bancaire.
3. Souscription d'un emprunt pour financer les travaux d'assainissement et de réfection de la salle des fêtes : reformulation de la délibération N° 2020-11-03 selon le format demandé par l'établissement bancaire retenu.
4. Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget 2021,
5. Composition des commissions communales,
6. Acceptation de dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties au profit de la commune,
7. Régularisation du paiement des frais de scolarité d'un élève pour l'année 2016-2017.

Informations diverses

2021-01-01 : Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 14 décembre 2020

Le compte-rendu a été envoyé à tous les conseillers le 3 janvier 2021.

Le compte rendu est approuvé à la majorité des membres présents ou représentés.

Votes pour : 14

Votes contre : 1

Abstentions : 0

2021-01-02 : Création d'une ligne de trésorerie pour compenser l'arrivée retardée de subventions et choix de l'établissement bancaire.

Monsieur le Maire rappelle les difficultés que nous rencontrons pour obtenir le versement des subventions pour l'espace culturel. Pour information une première demande d'acompte de 25 000 € a été envoyée à la Région Normandie le 26 mai 2020, une deuxième demande d'acompte de 25 000 € a été envoyée le 16 novembre 2020. Le premier acompte de la Région a seulement été versé le 28 décembre 2020. Une demande d'acompte a également été envoyée au département le 14 décembre 2020 (environ 8 000 €).

Néanmoins, le montant des factures déjà payées (environ 150 000 €) étant nettement supérieur au montant des subventions versées (25 000 €), et afin de ne pas mettre en danger la trésorerie de la commune, M. le Maire propose d'ouvrir une ligne de trésorerie de 150 000 € sur 12 mois. Cette ligne de trésorerie (crédit) permettra d'attendre le versement complet des subventions mais ne sera utilisée que si le besoin de trésorerie est avéré.

Après avoir consulté plusieurs établissements bancaires M. le Maire propose de retenir l'offre du Crédit Agricole qui semble la plus intéressante car elle exonère les montants non utilisés (pas d'intérêts à payer sur les sommes non utilisées).

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- de créer une ligne de trésorerie de 150 000 €,
- de solliciter, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Normandie, une ligne de Court Terme de Trésorerie se décomposant comme suit :
 - Montant de la ligne : 150 000,00 €
 - Taux : Indice EURIBOR 3 mois moyenné m-1 + 0,900 %
 - Durée : 12 mois
 - Paiement des intérêts : facturation trimestrielle à terme échu
 - Montant minimum par tirage : 5 000 €
 - Frais de dossier : 300,00 €
 - Frais de mise en place de l'ouverture de crédit : 300,00 € (0,20% par an)
 - Commission de non-utilisation : exonération.
- de prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts,
- de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires,
- de conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Votes pour : 12

Votes contre : 1

Abstentions : 2

2021-01-03 : Souscription d'un emprunt pour financer les travaux d'assainissement et de réfection de la salle des fêtes : reformulation de la délibération N° 2020-11-03 selon le format demandé par l'établissement bancaire retenu

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2020-11-03 du 14 décembre 2020 le conseil municipal a décidé de contracter un emprunt de 60 000 € auprès du Crédit Agricole pour le financement des travaux d'assainissement et de réfection de la salle des fêtes communale.

Renseignement pris auprès de cet établissement bancaire, M. le Maire propose que la délibération soit reformulée selon le modèle fourni par le Crédit Agricole.

Après délibération le conseil municipal décide :

- de solliciter, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, un prêt moyen terme se décomposant comme suit :

- Montant : 60 000,00 €
- Taux : 0,70 %
- Durée : 15 ans
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : 1 054,29 euros
- Périodicité : Trimestrielle
- Amortissement : Echéances Constantes
- Frais de dossier : 100,00 €
- Classification Gissler : 1A
- Remboursement anticipé avec :
 - Indemnité de gestion : 2 mois d'intérêts calculés au taux d'intérêt du prêt sur le capital remboursé par anticipation
 - Indemnité financière : 6 % du capital remboursé par anticipation
- Différé d'amortissement possible : non
- Versement des fonds : total dès la signature de l'offre.

- de prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts,

- de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires,

- de conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Votes pour : 14	Votes contre : 1	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2020-11-03.

2021-01-04 : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget 2021 : point annulé

M. le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- - « *En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*
- *L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*
- *Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement. »*

Ceci signifie que les dépenses d'investissement non pluriannuelles ou non votées lors de l'exercice antérieur doivent faire l'objet d'une autorisation spécifique au maire précisant le montant et l'affectation de ces dépenses.

N'ayant pas de facture à présenter au titre de cette délibération, elle est annulée.

2021-01-05 : Composition des commissions communales

Monsieur le Maire rappelle que la liste et la composition des commissions communales a été établie par délibération n° 2020-04-10 du 10 juillet 2020. Certains conseillers ayant émis le souhait de changer de commission, M. le Maire propose de modifier cette liste en conséquence.

Après délibération le Conseil Municipal décide de valider la composition des commissions communales selon le tableau suivant :

Commission Communale des Impôts Directs *	M. Eric BAYEUX (Président)
6 Commissaires titulaires :	6 Commissaires suppléants :
M. Michel ECOBICHON	Mme Marie GAZEL
Mme Catherine MARIE	M. Rémi LEPROVOST
Mme Noëlle GROULT	M. Aymeric LEDOUX
M. Alexandre LEBASTARD	M. Gérard LECOUTURIER
Mme Thérèse ZEKAR	Mme Marie-Claire JOURDAIN
M. Alain MEILLON	M. Tony COMPAGNON

**Commission non modifiable*

Commission de Contrôle de la liste électorale *	
Conseillère municipale titulaire : Mme Marie GAZEL	Conseillère municipale suppléante : Mme Noëlle GROULT
Délégué titulaire du Préfet : M. René HAMON	Délégué(e) suppléant(e) du Préfet : <i>en cours de nomination</i>
Délégué titulaire du Tribunal de Justice : M. Michel PORET	Déléguée suppléante du Tribunal de Justice : Mme Marie-Claire JOURDAIN

**Commission non modifiable*

Commission des Finances et du Budget	M. Eric BAYEUX (Président)
	Mme Karine LE SOMPTIER (Vice-Présidente)
	Mme Marie GAZEL
	M. Michel ECOBICHON
	M. Alexandre LEBASTARD
	Mme Catherine MARIE
	M. Jean-Luc ROUSSEL
	M. Omar TOUZANI

Commission Patrimoine – Travaux – Bâtiments publics – Voirie	M. Eric BAYEUX (Président)
	M. Alexandre LEBASTARD (Vice-Président)
	M. Michel ECOBICHON
	Mme Sylvie LUBIN MACQUAIRE
	M. Arnaud MARIE
	M. Anthony PELLERIN
	M. Jean-Luc ROUSSEL

Commission Culture– Vie Associative et Sociale – Citoyenneté	M. Eric BAYEUX (Président)
	Mme Sylvie LUBIN MACQUAIRE (Vice-Présidente)
	Mme Marie GAZEL
	Mme Karine LE SOMPTIER
	M. Alexandre LEBASTARD
	Mme Catherine MARIE
	M. Jean-Luc ROUSSEL
	Mme Thérèse ZEKAR
	M. Omar TOUZANI
	Mme Sandrine BERNIER

Commission Communication	M. Eric BAYEUX (Président)
	Mme Karine LE SOMPTIER (Vice-Présidente)
	Mme Sandrine BERNIER
	Mme Marie GAZEL
	Mme Noëlle GROULT
	Mme Sylvie LUBIN MACQUAIRE
	M. Alexandre LEBASTARD
	M. Jean-Luc ROUSSEL
	M. Omar TOUZANI

Commission Urbanisme, Assainissement et Réseaux (eau, électricité, téléphone et internet)	M. Eric BAYEUX (Président)
	M. Jean-Luc ROUSSEL (Vice-Président)
	M. Alexandre LEBASTARD
	Mme Sylvie LUBIN MACQUAIRE
	M. Arnaud MARIE
	M. Omar TOUZANI

Commission Environnement, Développement durable, Agriculture et Développement économique	M. Eric BAYEUX (Président)
	M. Arnaud MARIE (Vice-Président)
	Mme Marie GAZEL (Vice-Présidente)
	M Alexandre LEBASTARD
	M. Christophe LEBON
	Mme Sylvie LUBIN MACQUAIRE
	M. Anthony PELLERIN
	M. Jean-Luc ROUSSEL

Commission Education – Vie Scolaire	M. Eric BAYEUX (Président)
	Mme Sandrine BERNIER (Vice-Présidente)
	Mme Sylvie LUBIN MACQUAIRE
	M. Jean-Luc ROUSSEL
	M. Omar TOUZANI
	Mme Thérèse ZEKAR

Commission Personnel Communal	M. Eric BAYEUX (Président)
	M. Michel ECOBICHON (Vice-Président)
	Mme Noëlle GROULT

	M. Jean-Luc ROUSSEL
	Mme Marie GAZEL

Votes pour : 15	Votes contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

2021-01-06 : Acceptation de dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties au profit de la commune

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal que les services fiscaux ont accordé à la commune des dégrèvements sur les taxes foncières payées par la commune au titre de l'exercice 2020. Il y a trois dégrèvements : 65,00 €, 12,00 € et 11,00 €, ce qui donne un total de 88,00 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'accepter ces dégrèvements et autorise M. le Maire à encaisser les chèques joints aux avis de dégrèvement.

Votes pour : 15	Votes contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

2021-01-07 : Régularisation du paiement des frais de scolarité d'un élève pour l'année 2016-2017 : reportée

M. le Maire porte à la connaissance du conseil municipal qu'il a reçu une mise en demeure du Trésor Public de payer des frais de scolarité d'un montant de 661,07 € au titre de l'année scolaire 2016-2017 pour un enfant de la commune scolarisé à Villers-Bocage. Il s'agit d'un ancien litige hérité de la mandature précédente et M. le Maire, après en avoir discuté avec Mme la Maire de Villers-Bocage propose de régler ce litige en effectuant le paiement demandé.

N'ayant pas assez d'éléments, le conseil municipal décide de reporter ce point. Nous avons juste la demande de dérogation faite en 2014 qui a été refusée par le conseil municipal de Villy-Bocage.

Informations diverses :

- Dates des prochaines réunions de conseil 23/02 à 20h30 ; 22/03 à 20h30 ; 06/04 à 20h30 (vote du budget)
- Dates des prochaines réunions des commissions communales :
 - Commission finances/budget : lundi 15 février à 9h00. Rappel : le budget doit être voté avant le 15 avril et transmis au représentant de l'Etat avant le 30 avril de cette année.
 - Commission Vie scolaire et Education : mardi 19/01 à 20h30
 - Commission Patrimoine : jeudi 14/01 à 20h30
- Arrêté chemin des Buttes : M. le Maire proposera un arrêté pour limiter le tonnage et/ou la largeur des véhicules dans le chemin des buttes afin d'éviter le passage des gros tracteurs qui détériorent le chemin. Il faudra également proposer un autre accès à l'agriculteur concerné.
- Date de présentation de l'équipe municipale aux employés communaux : vendredi 15 janvier à 18h30 à la salle des fêtes.
- Collecte de dons via Collecticity : une réunion de l'équipe projet sera programmée dans les prochains jours.

La séance est levée 22h30